

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :

Numéro 2024.05303 ayant pour titre « Règlement 2024.05303 modifiant de règlement 2008.03303 intitulé règlement de zonage afin de permettre la classe d'usage C7-1 dans la zone P-08 ».

NATURE ET EFFET : le projet de règlement No. 2024.05303 a pour objet d'autoriser la classe d'usage C7-1 dans la zone P-08.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Zone P-08

Une séance de consultation publique aura lieu le mardi 4 juin 2024 à 19h15 au centre communautaire Albert Santerre, 857 chemin St-Ignace, à Saint-Ignace-de-Stanbridge. Au cours de cette séance, la mairesse ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Le projet de règlement No. 2024.05303 est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 692, rang de l'Église Nord à Saint-Ignace-de-Stanbridge, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La directrice générale et greffière-trésorière,
Charlie Côté

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Charlie Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre entre huit heures trente et seize heures trente.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La directrice générale et greffière-trésorière,
Charlie Côté